



6bis, rue Sainte Catherine
30900 Nîmes



04 48 68 17 07



contact@sudeducation30.org



<https://sudeducation30.org>



@SUDeducationGARD



@sudeduc3048

Permanences : mardi - jeudi - vendredi

Nîmes, le 3 mars 2025

Droit de retrait à l'école élémentaire Petit Villard: le DASEN refuse de reconnaître le droit de retrait

Aujourd'hui les 5 enseignantes de l'école de Bessèges n'étaient pas devant leurs élèves. 4 d'entre elles ont exercé leur droit de retrait face au danger grave et imminent d'exposition à l'amiante, les sols de l'école étant composés de dalles amiantées en état de dégradation avancé.

Le DASEN a informé les collègues qu'il ne leur reconnaissait pas la validité du droit de retrait et leur intime l'ordre de reprendre le travail dès mardi 4 mars. Pour SUD éducation Gard-Lozère, cette décision est incompréhensible, les personnels sont légitimes dans l'exercice de leur droit, et ne devraient pas se voir retirer une journée de salaire pour avoir essayé de préserver leur santé et celle de leurs élèves. Pour SUD éducation Gard-Lozère, il ne doit y avoir aucune retenue sur salaire pour les personnels qui se sont retirés ce lundi 3 mars.

Notre organisation avait également déposé un droit d'alerte au niveau académique en soutien au signalement de danger grave et imminent des personnels de l'école ; l'administration refuse de le traiter à ce niveau et ne donne pas suite aux préconisations que formule notre organisation.

SUD éducation Gard-Lozère restera vigilant quant au suivi de la situation de l'école et continuera d'accompagner les personnels dans les démarches qu'ils choisiront d'engager.